



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 16 janvier 2018

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une série de questions à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure et à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures au sujet des voitures électriques pour la Police grand-ducale.

Dans le cadre de la décision du Conseil de gouvernement du 17 février 2017 concernant les nouvelles acquisitions de véhicules destinées à la flotte automobile de l'Etat, parmi lesquelles 10% devront être des véhicules plug-in hybrides ou électriques, la Police avait confirmé via presse en août 2017 que deux véhicules électriques de la marque « TESLA » seront mis en service au profit de la Police de la Route à partir de l'automne 2017, pour un tarif s'élevant à 100'000 euros par pièce.

Selon un reportage publié aujourd'hui sur *rtl.lu*, la Société Nationale de Circulation Automobile (SNCA) n'a pas pu délivrer les attestations de conformité nécessaires en raison des gyrophares spéciaux. Les véhicules devront être soumis à des tests supplémentaires pour pouvoir obtenir une attestation de conformité en Allemagne.

C'est dans ce contexte que nous aimerions poser les questions suivantes aux Ministres précités :

- Messieurs les Ministres peuvent-ils nous expliquer pourquoi les véhicules en question ne sont pas conformes aux normes exigées par la SNCA ?
- Messieurs les Ministres peuvent-ils nous confirmer que l'attestation sera désormais délivrée par un organisme allemand et nous en expliquer les raisons ?
- Messieurs les Ministres peuvent-ils nous chiffrer le montant final des voitures électriques de la marque TESLA, tests et pièces accessoires compris ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Léon Gloden
Député

Laurent Mosar
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité intérieure

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:

20 FEV. 2018

A
Monsieur le Ministre
Aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation

Luxembourg, le 20 -02- 2018

Objet : Question parlementaire n° 3559 du 16 janvier 2018 de Messieurs les députés Léon Gloden et Laurent Mosar.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Sécurité intérieure,

Etienne SCHNEIDER

Réponse de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure Etienne SCHNEIDER à la question parlementaire n°3559 du 16 janvier 2018 des honorables Députés Léon GLODEN et Laurent Mosar.

Ad question 1

La SNCA n'a pas encore pu constater une quelconque non-conformité étant donné que les véhicules ne lui ont pas encore été présentés. Actuellement, la Police grand-ducale attend le rapport de l'expertise technique du TÜV afin de pouvoir présenter un dossier technique complet à la SNCA. Ce rapport est attendu pour la fin du mois de février.

Ad question 2

L'attestation à délivrer par un organisme allemand fait partie intégrante du dossier technique qui sera déposé à la SNCA pour servir de documentation technique en vue de l'immatriculation du véhicule de service complètement équipé.

Ad question 3

Voici un tableau récapitulatif reprenant les frais engendrés par le projet en question :

Projet électromobilité - véhicules rapides	Désignation	Budget PGD	Budget Fonds Kyoto
Projet TESLA	Acquisition des véhicules	./.	107.540,00€
	
		./.	107.540,00 €
	Acquisition des accessoires	10.790,00 €	./.
	Implémentation des équipements policiers	4.650,00 €	./.
	Essais sur route et frais accessoires	12.234,00 €	./.
	Immatriculation	126,00 €	./.
	Total :	27.800,00 €	215.080,00 €

Le prix d'acquisition des véhicules concerne les deux véhicules tels qu'ils ont été acquis du revendeur TESLA au Luxembourg. Il s'agit de deux véhicules de base, tels qu'ils sont vendus sur le marché privé. Ces frais ont été couverts par le Fonds climat et énergie (anciennement Fonds Kyoto).

L'acquisition de tous les équipements spécifiques policiers (radio, barre omnidirectionnelle, etc.) ainsi que tous les frais accessoires aux transformations des véhicules et à leur homologation ont été couverts par les crédits ordinaires du budget de la PGD.